



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Ex-Yougoslavie

Question écrite n° 2243

Texte de la question

M. Joel Sarlot appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur l'angoisse suscitée dans la population vendéenne, notamment face à la situation en ex-Yougoslavie. En effet, les règles de droit international ne sont plus respectées. C'est la raison pour laquelle il lui demande de bien vouloir faire entendre la voix de la France afin que la barbarie cesse dans cette région.

Texte de la réponse

Comme le sait l'honorable parlementaire, la France est à l'origine de la plupart des initiatives diplomatiques destinées à dégager une solution négociée au conflit : convocation d'une conférence de la paix en 1991, mise en place à l'égard de la Serbie et du Monténégro du régime de sanctions le plus sévère jamais établi par les Nations unies (avril 1993), création des zones de sécurité (juin 1993), élaboration avec l'Allemagne d'un projet de plan de paix devenue celui de l'Union européenne (novembre 1993), décision du dernier sommet de l'Alliance concernant la relève du contingent canadien à Srebrenica et la réouverture de l'aéroport de Tuzla (janvier 1994). Ces initiatives se doublent d'un engagement substantiel sur le terrain. La France est, avec plus de 6 000 hommes, le premier pays contributeur à la FORPRONU et à la mission européenne de contrôle dans l'ex-Yougoslavie. Notre pays se situe par ailleurs en liaison avec ses partenaires de l'Union européenne, au tout premier rang international en ce qui concerne l'aide humanitaire aux populations de l'ex-Yougoslavie. Sur la question plus particulière des droits de l'homme, notre pays a condamné le plus fermement toutes les exactions et pratiques liées à la purification ethnique. Il a préconisé l'ouverture des camps de détention, soutenu l'action du rapporteur spécial, M. Mazowiecki, et partagé avec l'Allemagne l'initiative de la création d'un tribunal pénal international pour assurer la condamnation des auteurs des graves abus commis depuis 1991. À la faveur du succès obtenu dans la mise en œuvre de l'ultimatum de l'OTAN, décidé sous son impulsion, la France s'efforce de mobiliser ses partenaires pour obtenir la levée effective du siège de Sarajevo, traiter les problèmes des autres points sensibles de Bosnie et entretenir la dynamique des négociations en faveur d'un règlement de paix. Ce faisant, elle entend contribuer à réunir les conditions d'une véritable solution négociée et durable du conflit, qui seule peut mettre fin à toutes les atteintes aux droits de l'homme dans l'ex-Yougoslavie.

Données clés

Auteur : [M. Sarlot Joël](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2243

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juin 1993, page 1589

Réponse publiée le : 14 mars 1994, page 1241